

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°763) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE MUSICAL FURIANTE » A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-22-016 EN DATE DU 11 JANVIER 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 Le Perreux-sur-Marne, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 18 décembre 2021 de 10 h à 18 h;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par Monsieur Jean-Claude BELFIORE en qualité de Président, et domiciliée, chez Madame Félicie Bakes, 18 rue de la Station, 94170 Le Perreux-sur-Marne, une convention de location de salle, pour un montant de 224 € TTC (deux-cents-vingt-quatre euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le 18 décembre 2021de 10 h à 18 h;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220111-Imc1H9262H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/01/2022

Date de Publication: 11/01/2022